



Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
POUR ÉTUDIER LES PROPOSITIONS EN RÉPONSE A LA DEMANDE DE PROPOSITION 2013-01
VISANT LA CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE ET LA CONCEPTION DÉTAILLÉE DE LA MISE
À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AFIN D'ÉTABLIR LE
TRAITEMENT BIOLOGIQUE

DATE : Le jeudi 30 janvier 2014 – 16 heures
Usine d'épuration des eaux usées

PRÉSENCES : Winston Pearce, président
Chanel Michaud, trésorier
Daniel Bourgeois, commissaire
Brian Hicks, commissaire
Julie Thériault, commissaire
Clarence Sweetland, secrétaire
Bernard LeBlanc, directeur général, CÉÉUGM
Conrad Allain, directeur des services techniques

Le président souhaite la bienvenue à la réunion et présente les membres de l'équipe d'évaluation. L'équipe était composée des membres du personnel suivants : Bernard LeBlanc, Conrad Allain, Marc Hébert, Mike Asplet, Peter Brown, Patricia Casas et aussi deux commissaires, Julie Thériault et Winston Pearce en tant qu'observateurs.

1. Mot du président et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est examiné; aucun changement ni ajout n'est apporté.

C. Michaud propose l'approbation de l'ordre du jour sans modifications et
B. Hicks appuie la proposition. **ADOPTÉE**

2. Discussions sur la question de la confidentialité

Après une brève discussion, il a été convenu par tous que le débat sur les questions relatives aux propositions reçues des différentes compagnies suite à notre demande de proposition (DP #2013-01) devrait avoir lieu en séance privée.

Les membres suivants de l'équipe d'évaluation quittent la réunion : M. Hébert, P. Brown, P. Casas et M. Asplet.

MOTION DE PASSAGE À LA RÉUNION EN PRIVÉ



J. Thériault propose de lever la séance de l'assemblée générale et de passer à la réunion en privé et C. Michaud appuie la proposition.

ADOPTÉE

La réunion passe à la réunion en privé, et prend fin à 17 h 05

3. Examen de l'évaluation des propositions pour la DP 2013-01

3.1 Examen

Cette discussion a lieu en privé.

3.2 Attribution du contrat

MOTION

Il est proposé par D. Bourgeois et appuyé par C. Michaud que la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton attribue le contrat à CBCL pour compléter la phase de pré-conception de l'usine de traitement des eaux usées visant la mise à niveau biologique qui permettra de répondre à la réglementation fédérale ainsi qu'aux objectifs de rejet prévus dans la demande de proposition DP n° 2013-01 avant la date limite de 2020.

Et que la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton accepte le prix et le plan de travail fourni par CBCL pour la conception de détail et d'attribuer la conception de travail après l'achèvement satisfaisant de la pré-conception et sujet à une décision de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton de procéder selon le modèle traditionnel d'approvisionnement : conception, soumissions, construction.

Et que cette phase initiale soit attribuée au montant de la mise à prix de la firme, soit 350 000 \$ (TVH en sus) et, sous réserve des conditions susmentionnées, que le prix du devis visant la conception détaillée soit fixée à 2 000 000 \$ (TVH en sus).

Il est également recommandé que la direction puisse permettre des ordres de modification pour tenir compte des modifications apportées à la portée du travail ou de travaux supplémentaires au-delà de la portée initiale du travail jusqu'au palier de dépenses totales de \$ pour la pré-conception.



Il est également recommandé que la direction soit autorisée à opter pour un examen externe par les pairs si elle l'estime approprié et qu'un budget ne dépassant pas \$ soit prévu à cet effet.

RIFPP - ACT
Section 25 (1)

ADOPTÉE

3.3 Communication de la décision

B. LeBlanc fait circuler un communiqué de presse sous forme d'ébauche. Après de longues discussions, il est décidé que B. LeBlanc obtiendra des éclaircissements auprès de notre avocat en ce qui concerne ce qu'il est approprié de divulguer et demandera à l'avocat de réviser le document de synthèse pour s'assurer que notre contrat est en bonne et due forme.

J. Thériault propose la levée de la séance.

La séance est levée à 17h00.